

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed Ben-Embarek

**OBJET : Organisation de Visa du 24 au 28 octobre 2016
Règlement et tarification**

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la commune de Châtellerault souhaite proposer des loisirs de qualité aux enfants et aux jeunes durant les vacances de la Toussaint .

A cet égard, une offre d'activités sportives et culturelles à destination des mineurs âgés de 8 à 14 ans est proposée.

Ces activités sont mises en place par l'équipe d'animation sportive et par des prestataires locaux. Elles sont ouvertes sur réservation et sur inscription payante du 24 au 28 octobre 2016.

En terme de tarification, il est proposé :

- une participation financière pour l'inscription aux activités selon deux tranches de quotient familial suivant :

QF < 700€	0,50 € la demi-journée
QF > 700€	1€ la demi-journée

Pour définir le fonctionnement des activités et mieux informer les publics accueillis, un règlement intérieur est proposé en annexe. Il précise notamment :

- la période d'ouverture ;
- les inscriptions et absences ;
- les modalités pratiques de fonctionnement ;
- les conditions d'encadrement ;

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 30

page 2/2

- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité ;
- les tarifs ;
- les règles de comportement.

Enfin, les activités issues de partenariats entre la collectivité et les acteurs de la vie sportive et culturelle locale ou avec des prestataires privés, impliquent la signature de conventions.

* * * * *

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU la délibération n°33 du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à la contractualisation du Projet Éducatif Local 2012-2016 avec les services de l'État et la commune de Châtellerault en Contrat Éducatif Local (CEL),

VU la convention de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault par délibération n°14 du conseil municipal du 24 janvier 2013 relative au dispositif d'aide au temps libre des familles,

VU la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault le 4 décembre 2012, intégrant le cofinancement par la CAF,

CONSIDERANT l'intérêt de ces activités en direction des enfants, des jeunes,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide pour le dispositif de loisirs :

- d'adopter la tarification des activités selon deux tranches de quotient familial ;
- d'approuver le règlement Visa ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariats ainsi que toutes les pièces relatives aux activités s'inscrivant dans le cadre du dispositif Visa « Toussaint ».

Cette recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER